

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un janvier, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix huit heures trente. Date de la convocation le quinze janvier deux mille quinze.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Céline COMBERTON, Séverine DESCORS, MM Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Était absente ayant donné procuration : Mme Carole GADRAT à Mme Céline COMBERTON

Secrétaire de séance : M. Michel LECRENAIS.

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2015

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif.

ORDRE DU JOUR

Décisions du conseil municipal

1 - Désignation des délégués au syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye (Raymond RODRIGUEZ) D15-01-04

Suite à l'arrêté de fusion du syndicat intercommunal du collège Sébastien Vauban de Blaye et des établissements annexes et du syndicat intercommunal des lycées de Blaye du 31 décembre 2014, Monsieur le maire propose de nommer deux délégués titulaires du conseil municipal.

Après en avoir délibéré :

Mme Séverine DESCORS et M. Jean-Christophe MARMEY sont désignés pour siéger au sein du Syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye.

Vote : 15 pour

2- Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif (Raymond RODRIGUEZ) D15-01-05

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 77 091,60 € (308 366,40€x 25%)

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- création de fossés 810 €
- travaux plomberie et électricité au 1 rue de l'église 1 140 €
- étagère inox pour la cantine scolaire 459,60 €

Vote : 15 pour

Informations diverses : Néant

Séance levée à 19h00